

LETTRE D'INFORMATION

Lettre d'information – 4ème édition mai 2021

Nous nous engageons pour vous!

L'AGPI s'engage pour les aspects entrepreneuriaux des pharmaciens indépendants et pour leur avenir économique ainsi que pour leur orientation et promotion comme acteurs essentiels de la santé publique.

Fondée en septembre 2015, l'AGPI réunit actuellement 522 pharmacies. Direct Care AG, Fortis Concept AG, PharmaRomandie, Pharmapower, Salveo ainsi que TopPharm Genossenschaft en font partie. Les autres membres sont IFAK et PharmaFocus SA.

L'AGPI est membre collectif de la Société des Pharmaciens Suisses pharmaSuisse et elle coopère également avec l'association Swiss Young Pharmacists Group.

Renforcer les soins de base et la sécurité de l'approvisionnement Webinaire du 25 mai 2021

Le programme du webinaire AGPI du 25 mai 2021 est désormais disponible et peut être téléchargé depuis l'adresse internet www.vgua.ch. Vous y trouverez également les données d'accès.

Nous avons réussi à réunir des intervenantes et intervenants de haut niveau.

Soyez des nôtres et informez-vous sur les derniers développements dans ces thèmes d'une importance capitale!

Sécurité de l'approvisionnement et renforcement des pharmacies dans les soins de base – un objectif de premier plan pour l'AGPI

Dans son rapport "Place des pharmacies dans les soins de base" du 12 octobre 2016 en réponse au postulat de la conseillère nationale Ruth Humbel (12.3864), le Conseil fédéral avait reconnu le rôle important des pharmacies, mais on attend toujours une intervention appropriée des autorités politiques dans ce sens. Bien au contraire, dans certains cantons les pharmacies ont même été jugées "sans importance dans le système de santé" durant la pandémie de Covid-19.

Au début de cette pandémie, diverses interventions parlementaires ont exprimé une grande inquiétude concernant les problèmes d'approvisionnement de médicaments et de matériel médical (masques, désinfectants, etc.). Il a aussi été relevé à ces occasions que déjà bien avant la pandémie l'approvisionnement en médicaments importants pour les soins de base était entravé. Répondant à ces interventions, le Conseil fédéral a promis de s'en occuper rapidement. Le fait est que ce problème est connu depuis des années au niveau fédéral. Or, il ressort du site internet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) qu'il ne faut pas s'attendre à un rapport sur ce thème avant 2022.

Il est pourtant urgent d'intervenir dans ce domaine. L'AGPI examine intensivement cette problématique et travaille avec d'autres acteurs à la mise au point de solutions et de mesures qui seront présentées dans un proche avenir. Ces thèmes feront l'objet du webinaire AGPI du 25 mai 2021.

Prix des médicaments: succès au Conseil national, mais la lutte contre le système des prix de référence se poursuit

Une large alliance, à laquelle participait notamment l'AGPI, a réussi en octobre 2020 à empêcher au Conseil national l'introduction d'un système de prix de référence pour les médicaments. Il appartient maintenant au Conseil des Etats d'ouvrir ce dossier et sa Commission de la sécurité sociale et de la santé (CSSS-CE) examinera pour la première fois ce thème lors de sa séance du 20 mai 2021.

L'AGPI continuera de se battre avec détermination à la Petite Chambre contre l'introduction d'un système de prix de référence.

Part relative à la distribution et RBP V: l'OFSP prend du retard

Les travaux de mise en œuvre concernant la RBP V sont intenses. Le nouveau tarif est extrêmement complexe et prend beaucoup de temps. Les pharmaciens, les médecins et les assurances maladie participantes attendent de l'OFSP qu'il prenne des décisions de fond concernant l'adaptation de la part relative à la distribution (ordonnance sur l'assurance-maladie OAMal, art. 38). L'OFSP avait annoncé son intention d'inviter tous les acteurs à une table ronde au début de l'année 2021. On attend toujours une date et une invitation. L'adaptation de la part relative à la distribution est la condition pour la répartition d'une partie de la marge dans le nouveau tarif et elle est à la base de l'autorisation et de l'introduction de la RBP V. D'entente avec pharmaSuisse et en collaboration avec Curafutura / Swica, l'AGPI s'engage en faveur d'une application efficace de ce projet tarifaire essentiel pour les pharmaciens.

Avez-vous des questions? Etes-vous intéressé aux activités de l'AGPI? Souhaitez-vous participer aux projets? Alors veuillez vous adresser à notre secrétariat à l'adresse vgua@bluewin.ch ou au 061 / 421 35 55. Informations également par le lien www.agpi.ch.